

ASSOCIATION SPORTIVE

COLLÈGE TERRAIN FLEURY



Formulaire d'inscription à rendre avec le règlement

SAISON 2024 - 2025

✚ Conditions de participation :

L'adhésion à l'Association Sportive implique un engagement moral personnel à participer régulièrement et dans le meilleur état d'esprit aussi bien sur le plan individuel que collectif.

✚ Activités proposées :

La licence ouvre accès à une ou plusieurs activités proposées dans la limite des places disponibles.

La licence ouvre accès aux compétitions ou sorties organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S). Celles-ci se déroulent les mercredis après-midi. Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs d'E.P.S.

Coche les activités que tu aimerais faire :



BASKET-BALL*	ESCALADE	NATATION**	FOOTBALL***
Lundi à partir de 12H15 Mardi à partir de 10H45 Mercredi de 11H45 à 13H15 Jeudi – Vendredi à partir de 11h45	Lundi à partir de 11H45 Mercredi de 11H45 à 13H30	Mercredi de 12H30 à 14H15	Lundi à partir de 11H45 Mardi à partir de 11H45 Vendredi à partir de 11H45

* Un ou des créneaux d'entraînements pourront être spécifiés à l'élève en fonction de son âge et de son niveau en Basket-ball.

** Les transports pour la piscine Roland Garros ne sont pas prévus. Les élèves devront gérer leurs déplacements par leurs propres moyens et sous l'autorité du responsable légal.

*** Le Football est réservé aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

✚ Cotisation :

Le prix de la licence est de **25 €**

Règlement en espèce ou par chèque à l'ordre de " l'Association Sportive du collège Terrain Fleury " (préciser le nom et prénom de l'élève au dos du chèque).

En cas de difficulté financière, cocher la case suivante pour faire appel au fond social du collégien

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Nom/ Prénom : Date de naissance : Sexe :

Classe : N° de téléphone à appeler en cas d'urgence :

J'adhère volontairement à l'Association sportive et m'engage à respecter les règles de bonne conduite.

Date : Signature élève :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)....., responsable légal, autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive.

J'autorise mon enfant à prendre les transports organisés par l'U.N.S.S pour se rendre sur les lieux de compétition. J'autorise également le professeur responsable à prendre les décisions qui s'imposent en cas d'urgence et de nécessité. Enfin, j'autorise l'enseignant d'E.P.S à renseigner les informations personnelles de mon enfant pour la création de la licence UNSS (nom, prénom, classe, date de naissance, photo Pronote).

J'autorise je n'autorise pas les enseignants d'E.P. S à prendre des photos de mon enfant lors des entraînements et/ ou compétitions et à les diffuser sur le site du collège et/ ou les pages Facebook et Instagram de l'Association Sportive.

Date : Signature parents :



<p>Mention sur le droit à l'image : <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p align="center"><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>
<p>Mention sur le RGPD : <i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline COURTET à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p align="center"><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>
<p>Mention sur les Assurances et le Règlementaire : <i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</i></p>	<p align="center"><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>